

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 30 Juin, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : FERRARIS Pierre, CHARPIGNY Mathilde, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

MARCHES PUBLICS - M.A.P.A. – ENTRETIEN DES CLOCHES-CARILLON-HORLOGE DE L'ÉGLISE ET DE L'HORLOGE DE LA MAIRIE : NOUVELLE DELIBERATION (ANNULANT ET REMPLACANT CELLE DU 26.05.2016)

- a décidé, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise HEUR'TECH SARL CHOMEL – 03210 CHEMILLY relative à la vérification des installations de protection contre la foudre et l'entretien des cloches (abonnement annuel forfaitaire de 300.00 € HT soit 360.00 € TTC)
- dit que le contrat sera conclu pour une durée de cinq années non reconductible
- autorise M. le Maire à valider le devis, passer la commande et signer le contrat d'entretien correspondant

M.A.P.A. – MARCHÉ DE TRAVAUX – AMÉNAGEMENT D'UN HOTEL D'ENTREPRISES – AVENANTS EN PLUS-VALUE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

- LOT 2 - DEMOLITION MACONNERIE – ENTREPRISE SAONE ET LOIRE CONSTRUCTION
 - a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise SAONE ET LOIRE CONSTRUCTION – 71470 ROMENAY d'un montant de 312.00 € HT soit 374.40 € TTC.
- LOT 3 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – ENTREPRISE BOULAY
 - a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise BOULAY – 71500 BRUAILLES d'un montant de 470.00 € HT soit 564.00 € TTC.
- LOT 8 - CARRELAGES FAIENCES – ENTREPRISE COMPAGNON
 - a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise COMPAGNON – 71500 RATTE d'un montant de 202.06 € HT soit 242.47 € TTC.
- LOT 9 – PLOMBERIE SANITAIRE – ENTREPRISE COLAS
 - a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise COLAS – 71470 MONTPONT EN BRESSE d'un montant de 867.00 € HT soit 1040.40 € TTC.
- LOT 10 – ELECTRICITE – ENTREPRISE PIERAUT
 - a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise PIERAUT – 39160 SAINT AMOUR d'un montant de 1975.60 € HT soit 2370.72 € TTC.

BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES

- a approuvé, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes

| | <i>DEPENSES</i> | |
|------------------|-----------------|------------|
| SECTION | C/21318-57 | - 10 500 € |
| D'INVESTISSEMENT | C/2132-59 | + 10 500 € |

SEMCODA – PROJET DE LOTISSEMENT SENIORS AU LIEUDIT « LES BENOITS »

- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ESQUISSES (AVANT LE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE)
 - a donné à l'unanimité un avis favorable sur les esquisses présentées.
- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MONTAGE FINANCIER
 - a donné un avis favorable sur le montage financier présenté.
- DELIBERATION RELATIVE A L'ACCORD SUR LE PROJET SEMCODA (PARTENARIAT POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE 18 LOGEMENTS INDIVIDUELS)
 - a décidé à l'unanimité de donner son accord sur le projet proposé par la SEMCODA, à savoir la réalisation de 18 logements locatifs individuels
 - donne tous pouvoirs à M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires et subséquentes aux présentes décisions, et notamment la signature du bail emphytéotique.
- DELIBERATION RELATIVE A LA PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SEMCODA (POUR UN MONTANT DE 115 000 €)
 - a décidé de participer à la prochaine augmentation de capital de la SEMCODA à hauteur de 115 000 € par la souscription du nombre d'actions nécessaire
 - a décidé d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal
 - donne tous pouvoirs à M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires et subséquentes aux présentes décisions, et notamment la signature du bulletin de souscription.

**REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) BOURG-BRESSE-REVERMONT :
ARRET-PROJET POUR AVIS**

- a décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur l'arrêt-projet relatif à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bourg-Bresse-Revermont.

SERVICE DE SECURITE – FETE DE LA BIERNAT DU 13.07.2016 : ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Service Sécurité Bressan – 01560 LESCHEROUX d'un montant de 366.53 € (TVA non applicable) pour la prestation de surveillance lors de la fête de la Biernat le 13.07.2016.
- autorise M. le Maire à passer la commande.

GARDERIE PERISCOLAIRE / RESTAURANT SCOLAIRE : PROJET DE RECRUTEMENT DE Madame Nadia KHAMARI EN QUALITE D'AGENT STAGIAIRE A COMPTER DU 01.09.2016

- a décidé à l'unanimité, afin de recruter Mme KAHMARI Nadia en qualité de stagiaire, de créer à compter du 01.09.2016 un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 31 Heures 14 minutes.

PRESENTATION DU PROJET D'EXTENSION DU LOCAL DU FOOT

- a pris connaissance du projet.

REMERCIEMENTS POUR LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2016

- a pris connaissance des courriers de remerciements.

GESTION DES TERRAINS DE TENNIS PAR LA COMMUNE – REGIE DE RECETTES – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

- a décidé, à l'unanimité, de compléter sa délibération en date du 28.04.2016 relative à la création d'une régie de recettes pour la gestion des terrains de tennis communaux (types de produits encaissés, modes de recouvrement, fonds de caisse, etc.)

HOTEL D'ENTREPRISES AU LIEUDIT « LES BENOITS » - LOCATION DE 2 CELLULES A L'ENTREPRISE CPC FROID A COMPTER DU 01.08.2016 – BAIL COMMERCIAL

- a décidé à l'unanimité de louer à l'entreprise CPC FROID – 71470 ROMENAY – deux cellules au sein de l'hôtel d'entreprises situé « 172, ZA Les Benoît » à ROMENAY pour un loyer fixé à 966 € par mois (non assujéti à la TVA et entretien des espaces verts à la charge du locataire)
- a fixé la durée de la location à neuf années à compter du 01.08.2016
- dit qu'un bail commercial définissant les conditions de la location sera établi.
- autorise M. le Maire à signer ledit bail commercial à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. RAVET Nicolas pour des travaux de modification des façades sur sa propriété située « 520, Chemin de la Grange Noly ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme VEROLET-MOTTET Sonia pour la construction d'un abri de jardin +piscine +pose de 2 velux +portail sur sa propriété située « 603, Route des Guiblanches ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. BONJOUR Bernard pour la construction d'un muret + grillage + portail coulissant sur sa propriété située « 10, Rue du 19 mars 1962 ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- de l'arrêté attributif de subvention DETR 2016 (6082€) dans le cadre de la réfection de la salle Chevauchet
- de la réponse de la Préfecture concernant la demande de subvention DETR 2017 dans le cadre du projet d'installation d'un artisan-boucher
- du MAPA – Travaux de la salle des fêtes en cours avec une date limite de remise des offres fixée au 01.07.2016 (pour délibération au conseil municipal de juillet 2016)
- du compte-rendu d'activités de concession 2015 GRDF
- du modèle de délibération proposée par M. Jean-Marc LEHRE, Président du SIVOS de Cuisery, dans le cadre de la mise en œuvre par le Préfet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et de la dissolution du SIVOS du Collège de Cuisery
- de la date de la prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 21 Juillet 2016

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

